

Charte du bon campeur !

Ne pas changer d'emplacement sans avertir l'accueil (*en cas de prolongement de séjour également*)

Libérez votre emplacement pour 12h00 et le rendre propre (*papier, mégots de cigarette, ...*)

Respectez le calme à partir de 23h00

Triez vos déchets (*bennes, composteur*)

Ne pas laisser de sacs poubelles sur votre emplacement (*repas préféré des goélands !*)

Maintenez les lieux communs propres (*des outils sont à votre disposition sur place*)

Ne pas vider vos cassettes WC chimiques dans les sanitaires

Coupez le moteur de votre camping-car/van lors de votre vidange à la borne camping-car

Respectez la limitation de vitesse de 10km/h et garez votre véhicule sur votre emplacement en marche arrière

merci et bon séjour !



La Direction

